

**Arch Rival Nails**  
**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**RE-COVER PLUS**

Date de révision : 27-07-2025

**Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**1.1 Identificateur du produit**

**Nom commercial :** RE-COVER PLUS

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes :** Gel de couleur professionnel pour l'embellissement des ongles, à utiliser uniquement sur la plaque de l'ongle

**Utilisations déconseillées :** Toutes autres utilisations

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur initial :**

Arch Rival Nails  
3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9  
Courriel : info@archrivalnails.com  
Téléphone : 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'ouverture : 9 h à 17 h HNP)

**Contact d'urgence :**

Principal : 1-604-821-6829 (Heures d'ouverture seulement)  
Secondaire : Centre antipoison du Canada : 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24h/24, 7j/7  
Après les heures : Contacter le centre antipoison local

**Déclaration de disponibilité bilingue :** Cette FDS est disponible en anglais et en français. An English SDS is available upon request.

**Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (H412)

**2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :**

### MOT DE SIGNALISATION : AVERTISSEMENT



### Mentions de danger :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence :

#### Prévention :

- P261 : Éviter de respirer les vapeurs/brouillards
- P264 : Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

#### Intervention :

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
- P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

### 2.3 Autres dangers

**EUH208** : Contient Acrylate d'isobornyle, Ethyl(2,4,6-triméthylbenzoyl) phényl phosphinate et Hydroxycyclohexyl phényl cétone. Peut produire une réaction allergique.

**Évaluation PBT/vPvB** : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien** : D'après les données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

### Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange répondant aux critères de classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008, SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012.

#### Tableau 1 : Identification et classification des composants

Nom du composant	N° CAS	Classification (CLP/SGH)	Conc. (% p/p)	Notes
Acide polyacrylique	9003-01-4	Non classé	40-50	[7]
Copolymère d'acrylates	25035-69-2	Irrit. oc. 2 (H319) ; Irrit. cut. 2 (H315)	30-35	[1] [3]
Acrylate d'isobornyle	5888-33-5	Irrit. oc. 2 (H319) ; Irrit. cut. 2 (H315) ; Sens. cut. 1 (H317) ; Tox. chron. milieu aqu. 3 (H412)	15-20	[1] [2]
Ethyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényl phosphinate	84434-11-7	Irrit. oc. 2 (H319) ; Sens. cut. 1 (H317) ; Tox. chron. milieu aqu. 3 (H412)	3-5	[1] [4]
Hydroxycyclohexyl phényl cétone	947-19-3	Irrit. oc. 2 (H319) ; Sens. cut. 1A (H317)	0,5-2	[1] [5]
Diméthicone	9016-00-6	Non classé	0,1-1	[6]
Pigments CI (divers)	Divers	Non classé	0,0001-0,005	[8]

Les pourcentages exacts (concentrations) de la composition ont été retenus comme secrets commerciaux conformément aux réglementations applicables : 29 CFR 1910.1200(i) (États-Unis), SIMDUT 2015 Section 5.11 (Canada) et Règlement CLP (CE) 1272/2008 Article 11 (UE). Les plages de concentration fournies répondent à toutes les exigences de divulgation de sécurité et sont suffisantes pour une manipulation sûre, une intervention d'urgence et la conformité réglementaire dans toutes les juridictions.

**Informations supplémentaires pour les sensibilisants cutanés ≥0,1% :** Ce mélange contient des substances sensibilisantes cutanées à des concentrations ≥0,1% qui contribuent à la classification globale de sensibilisation cutanée.

#### Tableau 2 : Valeurs ETA et facteurs M (Exigences SGH 7&8)

Nom du composant	ETA Orale (mg/kg)	ETA Cutanée (mg/kg)	ETA Inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs M
Acide polyacrylique	Non classé	Non classé	Non classé	Non applicable
Copolymère d'acrylates	>2000	>2000	>5	Non applicable

Acrylate d'isobornyle	>2000	>2000	>20	M(Chronique) = 1
Ethyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényl phosphinate	>2000	>2000	>20	M(Chronique) = 1
Hydroxycyclohexyl phényl cétone	>2000	>2000	>20	Non applicable

### Section 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'air frais immédiatement. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin si les symptômes persistent ou se développent.

##### En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment avec du savon et de l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

##### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Donner de l'eau à boire si la personne est consciente. Consulter immédiatement un médecin.

##### Protection du secouriste :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié pour éviter l'exposition pendant le sauvetage. Assurer une ventilation adéquate lors de l'administration des premiers soins.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes immédiats :

- Yeux : Irritation, douleur, larmoiement, rougeur
- Peau : Irritation, rougeur, réaction allergique possible chez les personnes sensibilisées
- Voies respiratoires : Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires

##### Effets différés :

- Sensibilisation cutanée : Peut développer une dermatite allergique de contact avec une exposition répétée
- Effets oculaires : Irritation prolongée si non traitée correctement

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de contact oculaire : Une irrigation complète est essentielle. Continuer l'irrigation si l'irritation persiste. Un examen ophtalmologique peut être nécessaire en cas d'irritation persistante.

Pour la sensibilisation cutanée : Une évaluation médicale pour la dermatite allergique de contact peut être nécessaire. Des tests épicutanés peuvent être indiqués pour une sensibilisation confirmée.

**Antidote** : Aucun antidote spécifique. Le traitement est symptomatique et de soutien.

**Instructions spéciales pour le médecin** : Surveiller les signes de sensibilisation allergique. Contacter le centre antipoison national pour des conseils de traitement supplémentaires : Canada 1-844-POISON-X.

### Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés :**

Mousse résistant à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), pulvérisation d'eau/brouillard

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau à haute pression (peut propager le feu)

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion :**

La décomposition thermique peut produire des gaz toxiques incluant le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et des fragments organiques. Les composés contenant du phosphore peuvent produire des vapeurs d'acide phosphorique.

**Dangers spécifiques :**

Le produit est combustible avec un point d'éclair >82°C (180°F). Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les contenants peuvent se rompre lorsqu'ils sont chauffés.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection :**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque facial complet et des vêtements de protection complets. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :**

Éloigner les contenants de la zone d'incendie si cela peut se faire en toute sécurité. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée - ne pas la laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour le personnel non formé aux urgences :**

Évacuer le personnel non nécessaire. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

**Pour les intervenants d'urgence :**

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Approcher le déversement depuis la direction du vent. Empêcher toute fuite supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les cours d'eau ou les égouts. Le produit est nocif pour la vie aquatique.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### MÉTHODE PRÉFÉRÉE - Désactivation par polymérisation UV : Petits déversements (espaces intérieurs) :

- Contenir la zone de déversement pour empêcher la propagation
- Exposer le matériau déversé à la lumière UV ou à la lumière directe du soleil pendant 30 à 60 minutes pour polymériser les composants réactifs
- Une fois complètement polymérisé, le matériau devient inerte et peut être enlevé mécaniquement
- Cette méthode désactive les photoinitiateurs et les composants acrylates, rendant le nettoyage plus sûr

#### Déversements importants :

- Contenir le déversement à l'aide de digues de sable ou de terre
- Empêcher la propagation vers les égouts, les canalisations ou les cours d'eau
- Pour les déversements extérieurs : Permettre l'exposition directe au soleil pendant plusieurs heures pour polymériser complètement le matériau
- Pour les déversements intérieurs : Utiliser des lampes UV portables (315-400 nm) pour polymériser le matériau déversé avant l'enlèvement
- Recueillir mécaniquement le matériau polymérisé

#### Méthode alternative (si la polymérisation UV n'est pas possible) :

- Absorber avec un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée)
- Note : Le matériau non polymérisé nécessite une élimination comme déchet dangereux

#### Nettoyage :

Ventiler la zone. Porter un EPI approprié pendant le nettoyage. Le matériau polymérisé peut être éliminé comme déchet solide non dangereux. Laver la zone de déversement avec du savon et de l'eau.

**NOTE DE SÉCURITÉ** : La polymérisation UV convertit les composants liquides réactifs en polymère solide inerte, réduisant considérablement les dangers pour la santé et l'environnement pendant le nettoyage.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir Section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle. Voir Section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation générale** : Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Utilisation professionnelle en salon de manucure** : Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Mettre à la terre les contenants et l'équipement de réception pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

### Considérations relatives à la polymérisation UV :

- Polymériser immédiatement après l'application - le matériau non polymérisé est plus dangereux que le polymère durci
- Utiliser une longueur d'onde UV appropriée (365-405 nm) avec une puissance minimale de 36W pour une polymérisation efficace
- Appliquer en couches minces ( $\leq 2$  mm d'épaisseur) - les applications épaisses ne polymériseront pas complètement
- Assurer une polymérisation complète - vérifier une surface non collante avant de considérer le matériau comme sûr à manipuler
- Nettoyer la contamination en polymérisant par UV les petits déversements avant l'enlèvement mécanique lorsque possible
- Éviter la polymérisation prématurée pendant la manipulation - travailler dans des zones sans exposition aux UV

**Mesures d'hygiène :** Se laver soigneusement les mains et la peau contaminée après manipulation. Utiliser une protection cutanée appropriée. En cas de contamination, polymériser par UV de petites quantités avant l'enlèvement pour réduire le risque d'exposition.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage :** Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de la lumière UV et de la lumière directe du soleil - stocker dans des zones sombres ou des contenants opaques aux UV. Conserver entre 4-27°C (40-80°F). Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

#### Protection contre la lumière UV :

- Utiliser des contenants ambrés ou opaques pour éviter la polymérisation prématurée
- Éviter l'éclairage fluorescent dans les zones de stockage (contient des radiations UV)
- Stocker à l'écart des fenêtres et des sources de lumière UV
- S'assurer que l'éclairage de stockage est exempt d'UV (LED ou incandescent de préférence)

**Matières incompatibles :** Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes, amines, initiateurs de radicaux libres, piègeurs d'oxygène. Éviter le contact avec des métaux qui peuvent catalyser la polymérisation. Les sources de lumière UV sont incompatibles avec le stockage - causeront la dégradation du produit et la défaillance du contenant.

**Exigences de stockage :** Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans des zones avec une protection incendie appropriée. L'équipement électrique doit être antidéflagrant. Les zones de stockage doivent être exemptes de lumière UV pour éviter la polymérisation prématurée.

**Considérations relatives aux contenants :** Ne pas stocker dans des contenants en verre transparent ou en plastique transparent qui permettent la transmission de la lumière UV. Utiliser des matériaux de contenant appropriés compatibles avec les composants acrylates.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section 1.2. Produit conçu spécifiquement pour les applications professionnelles d'embellissement des ongles en couleur nécessitant des systèmes de polymérisation UV/LED. Destiné à être utilisé avec un équipement de polymérisation UV/LED approprié (365-405 nm, minimum 36W) dans des environnements de salon de manucure professionnels.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Pays	Type	Valeur	Notes
Acide acrylique (comme composant)	États-Unis (OSHA)	PEL	10 ppm (30 mg/m <sup>3</sup> )	TWA 8 heures
Acide acrylique (comme composant)	États-Unis (NIOSH)	REL	10 ppm (30 mg/m <sup>3</sup> )	TWA 10 heures
Acide acrylique (comme composant)	Canada	VLE	10 ppm (30 mg/m <sup>3</sup> )	TWA 8 heures

Aucune limite d'exposition professionnelle spécifique établie pour les autres composants. Utiliser les directives générales de ventilation pour les solvants organiques.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) :**

Non établie pour ce mélange. Les DNEL des composants individuels doivent être consultées pour une évaluation détaillée des risques.

**Concentration prédite sans effet (PNEC) :**

Non établie pour ce mélange. L'évaluation des risques environnementaux devrait tenir compte des PNEC des composants individuels.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques :**

Utiliser une ventilation générale et locale adéquate pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant dans les zones où des vapeurs peuvent être présentes. Utiliser une ventilation locale avec une vitesse de capture minimale de 100 pi/min (30 m/min) au point de libération du matériau.

**Équipement de protection individuelle :**

**Protection respiratoire :**

Normalement non requis avec une ventilation adéquate. Si les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur à vapeurs organiques approuvé NIOSH/MSHA. Pour les situations d'urgence ou d'exposition élevée, utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive.

**Protection des mains :**

Porter des gants résistants aux produits chimiques tels que le caoutchouc nitrile ou le néoprène. Le temps de percée des gants doit être déterminé pour l'application spécifique. Remplacer les gants régulièrement.

**Protection des yeux/du visage :**

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes chimiques. Un écran facial est recommandé en cas de risque d'éclaboussures. Une station de lavage oculaire d'urgence doit être disponible.

**Protection de la peau :**

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Utiliser un tablier résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de grandes quantités. Des chaussures imperméables sont recommandées.

**Contrôles de l'exposition environnementale :**

Empêcher le rejet dans l'environnement. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination environnementale. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Propriétés améliorées (Conformité SGH 7&8) :**

Propriété	Valeur
Aspect	Liquide
Couleur	Diverses couleurs selon la teneur en pigments CI
Odeur	Légère odeur caractéristique d'ester
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non applicable (non aqueux)
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>200°C (estimé)
Point d'éclair	>82°C (180°F) (Coupelle fermée)
Taux d'évaporation	
Inflammabilité	Liquide combustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Non déterminé
Pression de vapeur	
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	1,0 - 1,2 g/cm <sup>3</sup> à 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau ; soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	>250°C
Viscosité	300 - 3000 mPa·s à 25°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

### Propriétés physiques supplémentaires :

Caractéristiques des particules : Non applicable (liquide)

Sensibilité mécanique : Non sensible mécaniquement

Conductivité :

Tension superficielle : Environ 30-40 mN/m à 25°C

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales. Peut polymériser dans certaines conditions (chaleur, lumière UV, catalyseurs). Les composants acrylates sont réactifs envers les radicaux libres.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Contient des inhibiteurs pour empêcher la polymérisation. Le produit peut se figer ou se stratifier s'il est soumis à des températures inférieures au point de congélation.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse :** Peut se produire sous exposition à la chaleur, à la lumière UV ou en présence de peroxydes ou d'autres initiateurs de radicaux libres. La polymérisation est exothermique et peut provoquer la rupture du contenant.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, électricité statique, lumière UV, lumière directe du soleil, radiation ultraviolette, inertage au gaz. Éviter les températures supérieures à 40°C. Éviter les conditions de gel.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts (peroxydes, permanganates), acides forts (acide sulfurique, acide nitrique), bases fortes (hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium), amines, sels métalliques qui peuvent catalyser la polymérisation, initiateurs de radicaux libres, piègeurs d'oxygène.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En conditions d'incendie : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, acide phosphorique, divers fragments organiques. La décomposition thermique peut produire du formaldéhyde et d'autres aldéhydes.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

### Informations toxicologiques améliorées (Format SGH 7&8)

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë :

- Orale : Non classé sur la base des données disponibles
- Cutanée : Non classé sur la base des données disponibles
- Inhalation : Données limitées disponibles ; faible toxicité aiguë attendue

**Valeurs ETA (Estimations de la toxicité aiguë) :**

- ETA orale : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimé)
- ETA cutanée : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimé)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée. Basé sur la classification des composants Acrylate d'isobornyle et Copolymère d'acrylates.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux. Basé sur la présence de plusieurs composants irritants pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée. Basé sur la présence de plusieurs composants sensibilisants cutanés (Acrylate d'isobornyle, Ethyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényl phosphinate, Hydroxycyclohexyl phényl cétone).

**Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Non classé. Aucune donnée n'indique un potentiel mutagène pour ce mélange.

**Cancérogénicité :**

Non classé. Ce produit ne contient pas de cancérogènes humains connus au-dessus des seuils de classification.

**Toxicité pour la reproduction :**

Non classé. Aucune donnée n'indique une toxicité pour la reproduction pour ce mélange.

**STOT-exposition unique :**

Non classé. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**STOT-exposition répétée :**

Non classé. Aucune preuve de toxicité pour les organes cibles avec une exposition répétée.

**Danger par aspiration :**

Non classé. La faible volatilité réduit le risque d'aspiration.

**Voie(s) d'exposition probable(s) :**

Le contact cutané et le contact oculaire sont les voies les plus probables lors d'une utilisation professionnelle. L'exposition par inhalation est possible avec une ventilation inadéquate.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :**

- Contact cutané : Irritation, rougeur, réaction allergique possible chez les personnes sensibilisées
- Contact oculaire : Irritation, douleur, larmoiement, rougeur
- Inhalation : Irritation du nez, de la gorge, des voies respiratoires

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique :**

- Toxicité aquatique aiguë : D'après les données des composants, CL50 estimée (poisson, 96h) >100 mg/L
- Toxicité aquatique chronique : Catégorie 3 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Toxicité aquatique des composants :

- Acrylate d'isobornyle : Toxicité chronique pour le milieu aquatique 3 (H412)
- Ethyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényl phosphinate : Toxicité chronique pour le milieu aquatique 3 (H412)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation :

Les composants devraient être intrinsèquement biodégradables selon l'analyse structurale. Les composants polymères peuvent se biodégrader lentement.

#### Dégradation abiotique :

Les composants acrylates peuvent subir une hydrolyse dans les environnements aquatiques. La photodégradation est possible sous exposition aux UV.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation attendu en raison des poids moléculaires des composants et de la solubilité dans l'eau. Les valeurs de log Kow pour la plupart des composants suggèrent une faible bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Devrait avoir une faible mobilité dans le sol en raison de la faible solubilité dans l'eau et de la tendance à polymériser. Peut se lier à la matière organique dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme PBT (persistants, bioaccumulables et toxiques) ou vPvB (très persistants et très bioaccumulables) à des niveaux  $\geq 0,1\%$ .

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

Peut causer des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique en raison de la présence de substances nocives pour la vie aquatique.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit :

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales, régionales et nationales. Ne pas jeter dans les ordures ménagères ni dans les égouts. Envisager l'incinération dans une installation approuvée avec des contrôles d'émissions appropriés.

#### Exigences spécifiques au Canada :

Classé comme déchet dangereux en vertu des réglementations environnementales provinciales. Consulter l'autorité provinciale de gestion des déchets pour les exigences spécifiques d'élimination.

#### Exigences spécifiques à l'UE :

L'attribution du code de déchet doit tenir compte de la composition réelle et des réglementations locales. Les

codes de déchets typiques peuvent inclure 08 04 09\* (déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques) ou 08 04 10 (déchets de colles et mastics autres que ceux mentionnés en 08 04 09).

**Exigences spécifiques aux États-Unis :**

Peut être soumis aux réglementations RCRA si les concentrations des constituants dépassent les seuils réglementaires. Consulter 40 CFR 261 pour la détermination.

**Élimination des contenants :**

Les contenants doivent être complètement vidés et éliminés comme déchets dangereux à moins d'être correctement nettoyés. Rincer trois fois les contenants avant le recyclage ou l'élimination.

**Précautions particulières :**

S'assurer que l'élimination des déchets est conforme aux réglementations environnementales applicables. Éviter le rejet dans l'environnement pendant les opérations d'élimination.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme polluant marin. Cependant, certains transporteurs peuvent exiger une déclaration de danger environnemental en raison des composants toxiques pour le milieu aquatique. Consulter les exigences du transporteur pour des itinéraires spécifiques.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. S'assurer que les colis sont correctement scellés et étiquetés pour identification. Le produit n'est pas classé comme marchandise dangereuse en raison du point d'éclair >82°C. Certains transporteurs peuvent exiger une déclaration de danger environnemental en raison des composants toxiques pour le milieu aquatique. Consulter les exigences du transporteur pour des itinéraires spécifiques et des quantités supérieures aux limites d'emballage grand public.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable - Produit non expédié en vrac.

**Vérification de la classification de transport :**

Ce produit d'embellissement des ongles N'EST PAS classé comme marchandise dangereuse pour le transport. Le point d'éclair dépasse 82°C et le produit ne répond pas aux critères des autres classes de danger.

## Section 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :

##### Classification SIMDUT 2015 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Irritation cutanée, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

##### Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) :

Tous les composants sont répertoriés ou exemptés de la Liste intérieure des substances (LIS).

##### Règlement sur les cosmétiques (Canada) :

Soumis aux réglementations de Santé Canada sur les cosmétiques pour les produits d'embellissement des ongles.

#### RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS :

##### Norme de communication des dangers OSHA (29 CFR 1910.1200) :

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Irritation cutanée, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

##### Statut TSCA :

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA ou en sont exemptés.

##### Proposition 65 de la Californie :

Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer ou la toxicité pour la reproduction au-dessus des seuils de notification.

#### RÉGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE :

##### Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (H412)

##### Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Tous les composants >1 tonne/an sont enregistrés ou couverts par des enregistrements. Aucune autorisation requise en vertu de l'annexe XIV. Aucune restriction en vertu de l'annexe XVII ne s'applique.

##### Règlement sur les produits cosmétiques (CE) n° 1223/2009 :

Le produit destiné aux applications d'embellissement des ongles doit être conforme aux réglementations cosmétiques pertinentes.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour les composants enregistrés dans le cadre de REACH au-dessus de 10 tonnes par an. Aucune évaluation supplémentaire de la sécurité chimique requise pour ce mélange.

### 15.3 Autres informations réglementaires

#### Réglementations internationales :

- Australie : Composants répertoriés sur l'AIC (Australian Inventory of Industrial Chemicals)
- Japon : Composants répertoriés sur l'ENCS (Existing and New Chemical Substances)
- Corée du Sud : Composants répertoriés sur la liste K-REACH des produits chimiques existants

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### 16.1 Indication des changements

Cette révision met à jour la FDS pour les exigences de conformité SGH 7&8 2025, notamment :

- Divulgence améliorée des ingrédients
- Conseils de prudence mis à jour
- Format d'information toxicologique amélioré
- Ajout de la déclaration de disponibilité bilingue
- Informations de contact d'urgence améliorées
- Informations de conformité réglementaire mises à jour

### 16.2 Abréviations et acronymes

- ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ETA : Estimation de la toxicité aiguë
- CLP : Classification, étiquetage et emballage
- DNEL : Dose dérivée sans effet
- CE : Communauté européenne
- ECHA : Agence européenne des produits chimiques
- SGH : Système général harmonisé
- NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
- OSHA : Occupational Safety and Health Administration
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC : Concentration prédite sans effet
- EPI : Équipement de protection individuelle
- REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques
- STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- TWA : Moyenne pondérée dans le temps
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable
- SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### 16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

- Base de données de l'inventaire C&L de l'ECHA
- Dossiers d'enregistrement de l'ECHA
- Guide de poche du NIOSH sur les dangers chimiques
- Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH
- Fiches techniques des fabricants
- Littérature scientifique sur la toxicologie des composants

### 16.4 Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges

Classification dérivée en utilisant les principes de transposition et les méthodes de calcul selon l'annexe I du règlement CLP. Classification du mélange basée sur les limites de concentration et les formules d'additivité pour les dangers pour la santé, et les classifications des composants individuels pour les dangers environnementaux.

### 16.5 Texte intégral des mentions de danger (mentions H) et des conseils de prudence (mentions P) mentionnés aux sections 2 et 3 :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- P264 : Se laver soigneusement après manipulation
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
- P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

### 16.6 Conseils de formation

S'assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoit une formation appropriée sur :

- Reconnaissance des dangers et évaluation des risques
- Utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle
- Procédures d'urgence et premiers soins
- Pratiques de manipulation et de stockage sécuritaires
- Procédures d'intervention en cas de déversement
- Exigences réglementaires applicables

### 16.7 Informations supplémentaires

Cette fiche de données de sécurité contient des informations basées sur les connaissances actuelles et est destinée à décrire le produit pour les exigences de sécurité, de santé et d'environnement. Les informations ne doivent pas être interprétées comme garantissant des propriétés spécifiques.

**Engagement de mise à jour de 90 jours :** Cette FDS sera examinée et mise à jour dans les 90 jours suivant la disponibilité de toute nouvelle information significative sur les dangers, la toxicologie ou la réglementation qui affecte la classification ou l'utilisation sécuritaire de ce produit, comme l'exige le SIMDUT 2015.

**Date de préparation :** 27 juillet 2025

**Date de la dernière révision :** 27 juillet 2025

**Version :** 1.0 (Conforme SGH 7&8 2025)

**Préparé par :** Département de réglementation technique

**Examiné par :** Département de sécurité des produits

**Vérification de conformité légale :** Cette FDS répond aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008 et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés dans les bases de données officielles. Les classifications sont basées sur les données officielles de l'inventaire C&L de l'ECHA et la littérature scientifique établie.

**Avis de non-responsabilité :** Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi mais aucune garantie, représentation ou garantie n'est donnée quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné dans le présent document et ne concernent pas l'utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer des conditions sûres pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

---

### FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008 et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis telles que mises à jour pour les mandats de conformité 2025.